



**Protocole Sanitaire du Lycée JB  
SCHWILGUE DE SELESTAT  
Présenté, décliné et adopté en  
Commission d'Hygiène et de Sécurité  
du 14 et 18 mai 2020**

**Protocole présenté et adopté au  
conseil d'administration du 26 mai  
2020**

CHECK LIST réouverture des établissements du second degré

ETABLISSEMENT : RNE

Remarques

NETTOYAGE ET DESINFECTION

<p>Nettoyage avant la reprise : "nettoyage habituel" : distinguer si l'étab a accueilli ou non des enfants de soignants, s'il a été réquisitionné, s'assurer que les protocoles habituels de nettoyage de rentrée scolaire sont appliqués (bacs à condensat, siphons des centrales de traitement de l'air et système clim), purger les canalisations d'eau, procéder aux analyses légionnelles, vider et assécher les réservoirs d'eau naturelle</p>		
<p>Nettoyage après la reprise dit "nettoyage approfondi" en 2 étapes: - nettoyage (détergent usuel, rinçage et évacuation du détergent, nettoyage en commençant par les zones les plus propres, insister sur les points de contact) - désinfection (utiliser un virucide EN 14476 ou des lingettes répondant à la même norme, désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant. Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 capable d'associer nettoyage et désinfection.</p>		
<p>En l'absence de désinfectant virucide EN14476, utiliser une solution désinfectante à base d'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif et suivre les recommandations du fabricant pour l'application, ne pas mélanger avec autre chose que de l'eau, rincer systématiquement.</p>		
<p>Si le nettoyage-désinfection se fait avec 2 produits différents, respecter les étapes obligatoires (nettoyage, rinçage, séchage, désinfection).</p>		
<p>Les désinfectants TP4 peuvent être utilisés sur les surfaces en contact avec des denrées alimentaires.</p>		
<p>Bande ou lingette ne doivent jamais être replongés dans un produit propre.</p>		
<p>Ils ne sont réutilisables qu'après lavage à 60°.</p>		
<p>Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac plastique étanche, via la filière ordures ménagères.</p>		
<p>Eviter l'utilisation de vaporisateurs ou de pulvérisateurs.</p>		
<p>Ne pas utiliser d'aspirateur.</p>		
<p>Ne pas réaliser ces opérations en présence des élèves. Un temps d'attente conforme avant accès des élèves doit être respecté.</p>		
<p>Les produits sont tenus hors de portée des élèves.</p>		
<p>Fréquence : - nettoyage et désinfection des sols au moins une fois par jour pour les espaces utilisés ou de passage - nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour les surfaces et objets fréquemment touchés: sanitaires (toilettes, lavabos, loquets, interrupteurs) et points de contact (poignées des portes et fenêtres, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier...).</p>		
<p>Matériels péda : désinfectés après utilisation avec des lingettes conformes à la norme précédente.</p>		
<p>En complément, si des groupes d'élèves se succèdent dans une salle, nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact entre chaque groupe, à l'aide de lingettes désinfectantes.</p>		

16	Equiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et laver tous les jours.	Les poubelles seront lavées tous les jours : on utilisera toujours 2 sacs pour éviter le lavage pas besoin de laver
17	Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac fermé hermétiquement.	Les poubelles seront lavées tous les jours : on utilisera toujours 2 sacs pour éviter le lavage pas besoin de laver
18	Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.	Les commandes de savon + papier ont été réceptionnées - Il y a du papier essuie-tout partout
19	Aérer régulièrement les locaux.	Les agents aèrent le matin et le soir et les professeurs aèrent à chaque heure au moins 10 min par 2 heures
20	Prévention des risques pour les personnels : utiliser les produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants et appliquer les fiches de données de sécurité.	Les agents seront formés la semaine 22 Une formation sera assurée par l'infirmière + médecin pour tous (masques + gestes barrière)
<b>SANITAIRES</b>		
Sanitaires		
21	Limiter le nombre de personnes présentes pour respecter la distanciation.	Chaque toilette portera l'indication du nombre de places possibles accès aux toilettes dans le même couloir
22	Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).	affichage de messages de prévention afin de recréer des nouveaux comportements
23	S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins 1m ou neutraliser un urinoir sur 2.	voir plus haut : marquage au sol transmission ATE profs
24	Aérer fréquemment et ou vérifier la ventilation.	laisser tout le temps (en tout cas le plus possible) les fenêtres ouvertes et il y a la VMC
25	Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.	Il faudra faire confiance au civisme des élèves mais la sensibilisation doit être pratiquée par tous ATE, professeurs. Il faut également un affichage et une formation
26	S'assurer que les sanitaires permettent de se laver les mains (eau, savon, privilégier le papier essuie-mains, proscrire les sèche-mains à air pulsé ou les essuie-mains en tissu).	ras
27	S'assurer régulièrement de l'approvisionnement de consommables (savon, papier, essuie-mains ...).	les agents assureront la vérification
28	S'assurer de l'évacuation des poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.	c'est déjà le cas
Vestiaires:		
29		Pour l'EPS et la voie professionnelle, les élèves viendront dans leur tenue : élèves viennent avec leur tenue, les casiers des vestiaires devront être personnels mais pas assez de casiers au PRO
30	Neutraliser le nombre de personnes présentes dans les vestiaires : si possible échelonner les arrivées, les départs.	Sport : se changer après NON utilisation des douches
31	Etaler des pages d'arrivée et de départ.	pose de rubalise
32	Mettre en place une surveillance à l'entrée pour filtrer le nombre de personnes.	sera assuré par la vie scolaire
33	Demander aux élèves de venir en tenue de sport selon l'activité journalière prévue.	vu plus haut
34	Ouvrir périodiquement si possible les fenêtres et 10 minutes au moins avant et après les périodes d'entrées et de sortie.	(les professeurs y veillent)
Salles de douche:		
35	Neutraliser les douches ou limiter le nombre de personnes présentes.	pas de douches dans l'établissement hors internat
36	En cas de douche collective, veiller au respect de la distanciation par tous moyens.	Pas de douches à disposition hormis les 11 douches des 2 étages des mineurs de l'internat
37	Gérer les flux d'élèves vers les douches.	Pas de douches dans l'établissement hors internat
38	Aérer fréquemment les douches et / ou vérifier la ventilation.	Pas de douches dans l'établissement hors internat
39	S'assurer du plan de nettoyage et de désinfection des douches (attention aux pommeaux).	Pas de douches dans l'établissement hors internat
<b>ACCUEIL DES ELEVES</b>		

40	Placer un ou plusieurs accueillants pour filtrer le flux.	AED : dissociation de l'entrée et la sortie des élèves, le portail entrée des élèves sera ouvert complètement marquée au sol à l'extérieur
41	Port du masque pour l'accueillant et solution hydro alcoolique à sa disposition.	Le port du masque est obligatoire pour tous, toute la journée ( si on enlève le masque on ne peut plus le remettre) les personnels doivent également porter le masque toute la journée tant que les automatismes ne sont pas respectés alors la distanciation est non garantie
42	Port du masque pour les élèves si le respect des règles risque de ne pas être respecté.	écrire aux familles
43	Identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant. Ou sens prioritaire de passage pour assurer la distanciation.	organisation en cours (utilisation de barrières)
44	Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous moyens (panneaux, marquage, rubalise, barrière) en relation avec la CT + sécurité vis-à-vis des véhicules.	sera fait
45	Privilégier l'entrée par plusieurs accès pour diviser le volume du flux.	les 2 portails rue A. Zeiler seront ouverts
46	Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages).	les agents poseront les affichages semaine 22
47	Maintenir les portes d'entrée ouvertes pendant l'accueil.	oui
48	Privilégier une arrivée échelonnée, par zone du ou des bâtiments en lien avec les CT.	la prise en charge des élèves se fera par les professeurs dans la cour / ouverture de l'établissement plus tôt 7h30 ou 7h40
49	Communiquer avec la famille des élèves sur le respect des horaires d'arrivée.	professeur doit être le 1er à entrer dans la salle mail CPE
50	Proscrire l'accès aux locaux à toutes personnes externes à l'établissement.	les entrées extérieures peuvent entrer après rencontre de leur chef de chantier : protocole doit être respecté
51	Organiser le lavage des mains à l'arrivée (eau, savon, éventuellement solution hydro alcoolique).	RDIR ?
52	Assurer un accès direct en classe après le lavage des mains sans pause en récréation.	
53	Informier régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site internet) : nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire etc.	qui informe M. MUNIER, M. WITTLINGER
<b>SALLES DE CLASSE</b>		
54	La salle de classe est aménagée pour respecter la distanciation: - disposer le mobilier pour respecter la distanciation, définir les modalités d'occupation de la salle en fonction du nombre d'élèves - respecter une distance d'au moins 1m entre les tables et entre les tables et le bureau du professeur soit 4m2 par élève à l'exception de ceux placés contre les murs, - éviter les installations en face à face, - neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaire, - éloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation lors de l'entrée, - limiter les déplacements dans la classe.	agents de maintenance problème infirmerie
55	Veiller à limiter les croisements dans la classe, par ex en mettant en place un sens de circulation matérialisé au sol.	seules les salles à 2 portes seront utilisées
56	Limiter les déplacements des élèves dans l'établissement par l'affectation d'une salle dédiée à une classe avec déplacement des enseignants. Le format 1 classe = 1 salle doit être le principe.	1 salle 1 classe : les plateaux techniques devront être utilisés en continu (8 heures) par chaque classe
57	Port du masque dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées (auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers et pendant la circulation dans la salle). Il est recommandé dans toutes les autres situations.	le port du masque est obligatoire pour tous : élèves et professeurs
58	Assurer l'aération des salles de classe avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.	les professeurs et les agents d'entretien seront informés de cette obligation et tenus de s'y conformer

GESTION DES CIRCULATIONS		
59	Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation : sens unique ou prioritaire, limiter les croisements, signalétique facile.	en cours de marquages au sol
60	Assurer une signalétique facile au niveau des rampes pour limiter leur utilisation (rubalise etc) ou une désinfection adaptée.	rubalise et affichage en cours
61	Portes maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. Ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (portes coupe feu non asservies maintenues fermées).	ras
62	Portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.	portes en quinconce
63	Privilégier l'entrée en classe par plusieurs accès pour réduire les flux.	Les salles à 2 entrées seront privilégiées
64	Faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles et sanitaires.	Information de l'obligation pour tous les personnels de faire respecter ces consignes
65	Port du masque par les adultes et les élèves.	Préventions chez les fumeurs : seul l'appel au civisme des fumeurs possible / après avoir fumé ils doivent changer de masque changer de masque
66	Conserver, si possible, les mêmes groupes d'élèves et d'enseignants.	
67	Limiter les changements de classe par les élèves. Le format "1 classe + 1 salle" est le principe. Préserver un fonctionnement par groupes d'élèves y compris le midi et pendant les pauses.	sera respecté
68	Privilégier si possible le déplacement des personnels enseignants et non enseignants plutôt que le déplacement des élèves.	vu plus haut
69	Veiller à ce que les matériels péda aient été désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.	vu plus haut
70	Lister les intervenants extérieurs devant circuler dans l'établissement et leur fournir les consignes spécifiques.	personne n'entre dans l'établissement sans que le chef d'entreprise n'ait été informé des consignes à respecter
71	Vérifier que la signalétique liée à la circulation est en place.	sera fait par la direction
72	Vérifier que les portes sont ouvertes dans la mesure du possible.	tous : professeurs, personnels d'entretien et service, vie scolaire, administratifs.; doivent contribuer à vérifier et rappeler les bonnes pratiques
73	Veiller au respect des consignes de circulation et aux règles de distanciation dans les couloirs.	tous : professeurs, personnels d'entretien et service, vie scolaire, administratifs.; doivent contribuer à vérifier et rappeler les bonnes pratiques
74	Vérifier le port effectif du masque dans les couloirs.	tous : professeurs, personnels d'entretien et service, vie scolaire, administratifs.; doivent contribuer à vérifier et rappeler les bonnes pratiques
75	Veiller à la cohérence du planning des pauses par classe.	sera étudié avec soin
76	Veiller à la cohérence des EDT pour limiter le brassage dans les zones de circulation.	sera étudié avec soin
77	S'assurer de la transmission des consignes aux intervenants extérieurs.	sera assuré
<b>DEMI-PENSION</b>		
78	Si cantine ou réfectoire : concevoir l'orga des temps de restauration et d'accès pour limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes dans les couloirs. Les mesures physiques de distanciation s'appliquent dans tous les contextes : temps de passage, circulation, distribution. Gestion des matériels collectifs adaptée pour limiter les contacts.	y contribuer et rappeler
79	La restauration peut se faire, en cas d'impossibilité de restauration dans les lieux habituels, en classe dans le respect des prescriptions précédentes, sous la surveillance d'un adulte, sous forme de plateaux ou paniers repas, dans le respect des règles d'hygiène et de la chaîne du froid.	NON
80	Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.	
81	En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels portent un masque et se lavent les mains entre chaque contact.	

82	Nettoyer les tables, les chaises après les repas en application de la fiche "nettoyage / désinfection".	bouteilles
83	Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts.	à supprimer partout
84	Proscrire l'utilisation des micro-ondes collectifs.	plus de fontaine à eau
85	En cas de maintien de l'usage des fontaines à eau, mettre à disposition des solutions hydro alcooliques pour se désinfecter les mains.	
86	Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts.	
87	Aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres par exemple ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.	
88	Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement.	
89	Proscrire l'utilisation de distributeurs automatiques de boissons et confiseries ou prévoir la mise à dispo de solutions hydro.	suppression 2 distributeurs café
	<b>Récréation</b>	
90	Eviter les croisements des classes et des élèves : échelonner les temps de récréation entre les classes, adapter le temps de récréation aux effectifs présents, définir les modalités de signalement des débuts et fin de récréation, pendant les déplacements liés à la récréation, faire respecter la distanciation physique.	
91	Port du masque pour les élèves et les accompagnants.	info
92	Au moment de faire circuler les élèves, veiller à l'absence de groupes dans la cour et les couloirs.	info
93	Adapter la surveillance à l'effectif présent en récréation.	vie scolaire
94	Lors de la récréation, veiller au respect de la distanciation physique, au port effectif du masque par les élèves et l'absence d'échange d'objets.	vie scolaire
95	Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.	infos
96	Neutraliser l'utilisation des bancs ou à défaut, assurer une désinfection régulière adaptée.	pas d'accès possible aux bancs
97	Neutraliser les distributeurs automatiques ou prévoir des modalités de désinfection régulières et mettre à disposition une solution hydro alcoolique à utiliser avant et après utilisation.	à enlever
98	Condamner l'accès aux espaces collectifs intérieurs pour limiter le brassage entre les groupes d'élèves.	
99	En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur. Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement et après la récréation.	fermeture du foyer
	<b>Activités sportives et culturelles</b>	
	<b>Activités sportives</b>	
100	Limiter la pratique physique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités physiques n'est pas possible. La distanciation doit être de 5m pour la marche et de 10 m pour la course.	
101	Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin.	
102	Neutraliser les douches des vestiaires.	
103	Proscrire les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs.	

104	Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver les manipulations à l'enseignant) ou assurer une désinfection régulière adaptée.	
105	Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet.	
106	Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.	
	<b>Activités culturelles</b>	
107	Adapter le fonctionnement des salles informatiques, CDI et foyers en mettant à disposition du gel hydroalcoolique à l'entrée et en libre-service, en permettant de respecter la distanciation physique et en limitant le brassage. Assurer une désinfection régulière adaptée.	
108	Proscrire le prêt de matériel en distanciation collective, ou assurer une désinfection régulière adaptée.	
	<b>Enseignements spécifiques</b>	
109	Avant la réouverture des établissements scolaires, mener une réflexion spécifique afin d'organiser les enseignements spécifiques (ateliers des lycées professionnels, salles d'arts plastiques, d'éducation musicale, etc ...) pour garantir le maintien de la distanciation physique et le non-partage des postes de travail.	M. HAMM : pour info : pas de club musique
110	Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves et prévoir des modalités de désinfection adaptées.	
111	Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.	
112	Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé : organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel ; s'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après chaque utilisation, si possible à l'aide d'une lingette désinfectante.	
113	En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.	pas de succession de groupe : 1 groupe par jour
	<b>Internat (seuls les élèves pour lesquels le retour à domicile quotidien est impossible doivent y être accueillis)</b>	
114	Privilégier un fonctionnement par semaine plutôt que par jour pour éviter le déplacement et le brassage des élèves .	
115	Avant la réouverture de l'internat, et si les locaux ont été occupés dans les 5 derniers jours, organiser le nettoyage approfondi de l'ensemble des pièces de vie et de l'hébergement.	
116	Organiser un nettoyage approfondi quotidien, notamment des espaces collectifs.	
117	Définir les modalités d'occupation de l'internat en fonction du nombre d'internes accueillis.	salle informatique fermée et espaces collectifs de détente
118	Répartir les chambres en fonction des effectifs et dans le respect de la distanciation physique. Attribuer des chambres individuelles ou, à défaut, entre élèves du même groupe pour limiter le brassage en respectant une distanciation physique d'au moins un mètre entre les lits.	1 par chambre
119	L'internat doit être aménagé de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre (soit environ 4m2 par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la chambre ou de la salle contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc...).	
120	Renforcer la sensibilisation des élèves au respect de la distanciation physique.	com

121	Veiller au bon équipement des sanitaires notamment en savon liquide et le cas échéant fournir des solutions hydroalcooliques aux élèves en quantité suffisante.	CPE/répartition des élèves dans les chambres
122	Limiter les déplacements dans l'internat.	
123	Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou un balisage).	rien à neutraliser
124	Renforcer la formation des élèves aux gestes barrières.	
125	Veiller à aérer régulièrement les espaces collectifs.	
126	Rappeler aux internes la nécessité d'aérer régulièrement les chambres.	
127	Organiser les rotations pour l'accès aux espaces collectifs (salles de bains, de restauration, de vie commune) de manière à permettre une désinfection adaptée entre chaque utilisation dans la mesure du possible par des lingettes désinfectantes.	
128	Privilégier des temps en chambre plutôt que dans les espaces collectifs si la désinfection fréquente n'est pas possible.	
129	Former le personnel en charge de la surveillance des règles spécifiques de fonctionnement de l'internat dans la période.	
130	Afficher les consignes (règles internes, organisation des douches, modalités d'utilisation des espaces collectifs...).	affichage à faire
131	Prévoir un temps d'information et de formation des élèves internes.	
	<b>PERSONNELS</b>	
	<i>Consignes générales pour l'ensemble du personnel</i>	
132	Port d'un masque obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.	
133	Appliquer les gestes barrières.	
134	Maintenir la distance d'au moins un mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.	
135	Eviter le port des gants (sauf personnel médical et celui assurant le nettoyage).	
136	Prendre connaissance des consignes propres à l'établissement.	mails à tous les personnels
137	Attribuer des zones de travail par le biais de consignes claires.	loge + AED bureau distribué pour la journée --> nettoyage entre
138	Dans les locaux exigus, assurer de préférence des emplacements fixes pour chaque personnel ou sa zone d'évolution matérialisée si c'est pertinent.	pas de bureau mutualisé 2 avant et après
139	Eviter le matériel (informatique, du bureau...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.	
140	Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).	chacun doit avoir son stylo ...
141	Réduire l'effectif présent en continuant le télétravail pour une partie du personnel quand cela est possible.	
142	Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.	
143	Echelonner les horaires de présence dans les parties communes et les horaires des repas pour limiter le nombre de personnes présentes <i>dans un même lieu au même moment (si la distanciation physique ne peut être appliquée).</i>	
144	Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.	pas d'accès aux salles communes



145	Aménager les locaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises (soit environ 4m2 par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc...).	
146	Le jour de la rentrée, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Dans la mesure du possible, mobiliser les personnels de santé de l'éducation nationale.	
147	Rappeler très régulièrement les consignes.	tout le monde
148	Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc...	
149	Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects du Covid-19 et la munir de masques et point de lavage des mains.	foyer en face de Mme Solarek
150	<b>Personnel d'accueil/vie scolaire</b> Privilégier une séparation physique entre le personnel d'accueil et les élèves ou les visiteurs.	
151	Les espaces de travail doivent permettre la distanciation physique. <b>Infirmier, service médical, SST</b>	plexi, masque et visière seront mis en place et à respecter action sur des EDT
152	Mettre à disposition des masques adaptés pour traiter les suspicions de cas de Covid-19 ainsi que des blouses, lunettes de protection ou écran facial et des gants.	les matériels sont disponibles
153	Mettre à disposition des thermomètres sans contact.	ce sera le cas
154	<b>Cuisinier, agent de restauration, chef de cuisine</b> Rappeler les gestes barrière.	une formation sera assurée
155	Rappeler que toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.	
156	Rappeler qu'une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et tous les ustensiles en contact avec la nourriture.	
157	Limiter le nombre de personnes en cuisine (en adoptant les modalités de protection).	
158	Limiter le nombre de personnes en plonge (local petit et humide ne permettant pas la distanciation) et prévoir le port du masque.	
159	Attribuer dans la mesure du possible des outils de travail individuel à chaque agent (couteaux, ustensiles...).	
160	Si le nettoyage des vêtements est externalisé, prévoir une poubelle pour vêtements de travail sales, sinon prévoir un contenant à usage unique par agent pour le transport de ses vêtements sales.	
161	Prévoir des vêtements de travail à usage unique si possible ou un changement à chaque prise de poste ou mettre à disposition une sur-blouse à usage unique ou adapter la fréquence de nettoyage et de changement de vêtements du personnel.	le chef de cuisine met en place et fait respecter tous les points du protocole au SRH
162	Prévoir une zone de stockage des sacs hermétiques de vêtements sales et de retour des vêtements propres.	
163	<b>Agent technique de maintenance</b> Préconiser un outillage individuel.	
164	Eviter le partage des outils et privilégier l'affectation individuelle des caisses à outil. Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés.	
165	Eloigner les autres personnes à plus d'un mètre.	

166	Nettoyer le poste de travail par le technicien en début et fin de service au moyen de produits de désinfection adaptés.	Nettoyer le poste de travail par le technicien en début et fin de service au moyen de produits de désinfection adaptés.	
167	Mettre à disposition des solutions hydroalcooliques ou un point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage régulier des mains.	Mettre à disposition des solutions hydroalcooliques ou un point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage régulier des mains.	
168	Rappeler les règles de lavage des mains, et ceci même si des gants sont portés.	Rappeler les règles de lavage des mains, et ceci même si des gants sont portés.	
169	Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.	Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.	
170	<b>Personnel extérieur à l'établissement</b> Mettre à proximité de l'accueil du gel hydroalcoolique afin que le personnel extérieur puisse se désinfecter les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou la manipulation d'objets.	<b>Personnel extérieur à l'établissement</b> Mettre à proximité de l'accueil du gel hydroalcoolique afin que le personnel extérieur puisse se désinfecter les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou la manipulation d'objets.	
171	Rappeler les consignes générales (affiche ou remise d'une fiche consignes).	Rappeler les consignes générales (affiche ou remise d'une fiche consignes).	
172	Les personnels médico-sociaux ou libéraux intervenant sous convention dans les établissements scolaires auprès des élèves doivent impérativement être équipés par leur employeur ou leur cabinet de masques pour eux et les élèves auprès desquels ils interviennent, de gel hydroalcoolique pour se laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées, systématiquement en fin de séance	Les personnels médico-sociaux ou libéraux intervenant sous convention dans les établissements scolaires auprès des élèves doivent impérativement être équipés par leur employeur ou leur cabinet de masques pour eux et les élèves auprès desquels ils interviennent, de gel hydroalcoolique pour se laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées, systématiquement en fin de séance	
173	<b>Livraison (personnel extérieur)</b> Réaliser la remise et la signature de documents de transport sans contact entre les personnes.	<b>Livraison (personnel extérieur)</b> Réaliser la remise et la signature de documents de transport sans contact entre les personnes.	
174	Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en oeuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison, sans nécessairement recueillir la signature du destinataire.	Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en oeuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison, sans nécessairement recueillir la signature du destinataire.	
175	Adapter le protocole de sécurité en ajoutant le risque Covid-19.	Adapter le protocole de sécurité en ajoutant le risque Covid-19.	
176	<b>LOCAUX POUR LE PERSONNEL</b> <b>Salle de réunion/salle des professeurs</b>	<b>LOCAUX POUR LE PERSONNEL</b> <b>Salle de réunion/salle des professeurs</b>	
176	Utiliser des sièges distants d'au moins un mètre (soit environ 4m2 par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc...) et éviter de s'asseoir face à face.	Utiliser des sièges distants d'au moins un mètre (soit environ 4m2 par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc...) et éviter de s'asseoir face à face.	
177	Nettoyer et désinfecter avant et après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande...).	Nettoyer et désinfecter avant et après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande...).	
178	Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.	Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.	
179	Si possible, bloquer les portes en position ouverte si cela n'affecte pas les dispositifs de la maîtrise du risque incendie.	Si possible, bloquer les portes en position ouverte si cela n'affecte pas les dispositifs de la maîtrise du risque incendie.	
180	Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papier.	Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papier.	
181	<b>Bureaux</b> Bureaux individuels et openspace : supprimer des placards le maximum d'objets qui compliquent le nettoyage régulier.	<b>Bureaux</b> Bureaux individuels et openspace : supprimer des placards le maximum d'objets qui compliquent le nettoyage régulier.	
182	Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.	Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.	
183	En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique.	En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique.	
184	Rester au même bureau toute la journée. Si possible, affecter individuellement les places.	Rester au même bureau toute la journée. Si possible, affecter individuellement les places.	

185	Privilegier que chacun prenne en charge de nettoyer son poste de travail en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).	déjà en place
186	Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs...).	déjà en place
187	Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi ou les laisser dans une zone d'attente arrivé à la maison.	déjà en place
188	Accueil de parents	autant que faire se peut
189	Privilegier la communication à distance. Privilegier l'accueil des familles en extérieur ou en espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).	probablement dans la salle en face de l'accueil
<b>POINTS DE VIGILANCE AUTRES QUE PROTOCOLE SANITAIRE</b>		
Documents et registres en santé sécurité au travail à actualiser*		
190	Engager l'actualisation du DUERP pour prendre en compte le coronavirus et les mesures de prévention nécessaires.	
191	Adaptation du plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) pour les locaux (comprenant notamment un plan de nettoyage et de désinfection)	
192	Adaptation des protocoles de sécurité à la crise sanitaire (évacuation incendie, PPMS, livraisons, classeur des fiches de données de sécurité)	PMS
193	Mise en place d'un plan de prévention pour les passages des opérateurs de vérification périodique, de façon à prévenir les risques de contamination lors de leur venue	protocole d'accès établissement
194	Engager l'actualisation du règlement intérieur de l'établissement pour la prise en compte des mesures d'hygiène et des diverses mesures de prévention à respecter lors de la crise sanitaire.	
195	<i>*Il convient de veiller à ce que l'ensemble des registres restent accessibles aux personnels, en particulier le registre de santé et sécurité au travail et le registre de signalement d'un danger grave et imminent.</i>	à l'accueil
Information et formation des personnels		
196	Affichage des gestes barrières dans les salles de classe et les espaces communs	en cours
197	Affichage des conditions du bon usage des masques de protection et de la façon dont il convient de les enlever et de les éliminer ou les laver	en cours
198	Informations données au personnel et aux élèves : un plan de formation est déployé par les infirmiers scolaires et les médecins scolaires sur le port du masque, les gestes barrière, les mesures d'hygiène	par l'infirmière et le médecin scolaire et la direction
199	Affichage des conditions d'accès aux établissements à l'extérieur de ces derniers	en cours
200	Formalisation d'un Plan d'Adaptation Sanitaire de l'établissement, document élaboré collaborativement	à finaliser
201	Les personnels fragiles ou vivant avec une personne fragile en informant leur CE dans les conditions prévues pour l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat. (cf circulaire relative à la réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages).	en cours
Consultation des instances et communication aux familles		
202	Le CA est consulté sur les adaptations pédagogiques opérées, et est informé de la mise en œuvre du protocole sanitaire et des dates prévues pour l'ouverture progressive aux niveaux de classe et groupes d'élèves.	

Le CHS, le conseil pédagogique, CVC, CVL etc. sont associés à l'élaboration du schéma de mise en œuvre du protocole et à la définition de la communication en direction des familles.

le CHS a été associé à l'adaptation du protocole sanitaire au lycée, reste à réunir CA, CVL et conseil pédagogique